

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal CHAVANNE, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMAGERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 29 novembre 2024	Le 10 décembre 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-08-15 - Vote des tarifs de redevance de gestion des déchets

Rapporteur : Bernard CERF

Vu la délibération 2021-03-49 relative au dernier vote des tarifs de la redevance d'incinération des ordures ménagères.

Considérant notamment l'augmentation des tarifs de l'incinération de 8%, la chute du prix de rachat des matériaux, il est proposé d'augmenter de 10% la part fixe et de la part variable à compter du 1^{er} semestre 2025.

Proposition de la nouvelle grille tarifaire :

Niveau tarifaire	Litrages	Part fixe		Part variable	
		Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2024	Tarif 2025
A	80 L	122.40 €	134.64 €	1.80 €	1.98 €
B	120 L	171.34 €	188.47 €	2.18 €	2.39 €
C	140 L	216.42 €	238.06 €	2.37 €	2.60 €
D	180 L	287.29 €	316.01 €	2.78 €	3.05 €
E	240L	355.55 €	391.10 €	3.35 €	3.68 €
F	360 L	474.08 €	521.48 €	4.52 €	4.97 €
G	500 L	620.95 €	683.04 €	5.90 €	6.49 €
H	660 L	789.72 €	868.69 €	7.47 €	8.21 €
I	770 L	905.66 €	996.22 €	8.57 €	9.42 €
J	1 000 L	1 166.18 €	1282.79 €	10.89 €	11.97 €

Pour une famille de 4 personnes, par exemple, avec une présentation par mois la facture semestrielle s'élèverait à 176.30 € au lieu de 160.32 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, avec 31 voix pour et 3 abstentions décide :

- **D'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le LUNDI 23 DEC. 2024

Le Président,
Le Président Christian RAYOT

Le Président,
Le Président Christian RAYOT

**Le Président,
 Christian RAYOT**